

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 24 Octobre (24/10/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURELLENT **Adjoints,**

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHE, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHE, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES,

Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES :

M. Philippe CHAUMERLIAC (représenté par M. Jean-Paul NUNZI), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme Estelle HEMMAMI), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHE), **Conseillers Municipaux**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Marie CASTRO, **Adjoint**

Mme Estelle HEMMAMI est nommée secrétaire de séance.

04- 24 Octobre 2013

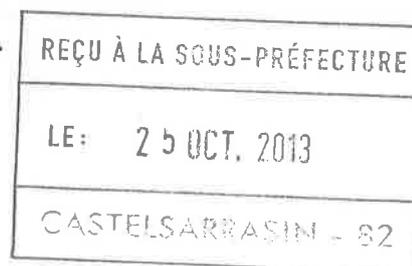
**DELIBERATION PORTANT MODIFICATION ET APPROBATION DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Madame FANFELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation des services :

- deux mutations (service marchés publics, et service animation),
- un départ à la retraite aux services techniques,

Et de la nécessité de modifier le tableau des effectifs.



Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

SUPPRESSIONS DE POSTES				CREATIONS DE POSTES		
1	01-11-2013	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35 :00			
1	01-11-2013	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	35 :00			
1	01-11-2013	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	35 :00	01-11-2013	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	35 :00

- ✓ *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2 ;*
- ✓ *Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51 ;*

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré,
A 26 voix pour et 6 abstentions (Mmes Galho, Nicodème ; MM. Benech,
Charles, Gauthier, Roquefort)

décide :

- **d'APPROUVER** les suppressions et créations de postes décrites ci-dessus,
- **d'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,
- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme

Moissac le 25 octobre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
 De la transmission en préfecture le :
 De sa publication et/ou notification le :